



## MENTION D'INFORMATION

### Lancement de la cohorte Constances

La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) se sont associés, avec le soutien du ministère de la Santé, autour d'un grand projet de recherche médicale, mené grâce à la participation des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), des centres d'examens de santé (CES), des principales sections locales mutualistes (SLM) et de la Caisse d'assurance maladie des industries électrique et gazière (Camieg) : la cohorte Constances des consultants des centres d'examens de santé.

La cohorte Constances a pour principal objet l'étude des déterminants professionnels et sociaux de santé. Elle est également conçue comme un « laboratoire épidémiologique ouvert » accessible à la communauté de la recherche épidémiologique, et comme un outil de la santé publique permettant aux hautes instances de disposer de sources d'information diversifiées sur la santé de la population, les facteurs de risque, le mode de recours au système de soins et de prévention et sur les trajectoires médicales, professionnelles et sociales des personnes.

La constitution de la cohorte repose sur le tirage au sort d'un échantillon représentatif des affiliés du régime général, âgés de 18 à 69 ans à l'inclusion. Les personnes tirées au sort sont invitées à se rendre dans l'un des CES participants afin de bénéficier d'un examen standardisé et d'un recueil de données par questionnaire. Ils feront ensuite l'objet d'un suivi permanent de très longue durée, à la fois actif (questionnaire postal annuel et examen tous les 5 ans dans les CES) et passif, par appariement avec les bases de données nationales de l'Assurance maladie et de l'Assurance vieillesse.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet sur la cohorte Constances (voir « Sites utiles » ci-contre).

Des invitations vont être envoyées aux personnes tirées au sort dans les circonscriptions des CPAM de l'Artois, Bouches-du-Rhône, Charente, Côtes-d'Armor, Gard, Gironde, Haute-Garonne, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Lille-Douai, Loire-Atlantique, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Paris, Pau, Rhône et Vienne.

Si vous êtes affilié à une de ces CPAM, vous êtes susceptible d'être tiré au sort afin de vous proposer de participer à la cohorte Constances. Néanmoins votre participation ne sera effective qu'après un entretien d'information et la signature d'un consentement.

La cohorte Constances a obtenu l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) par délibération du 3 mars 2011, et la loi vous permet de notifier votre refus d'être tiré au sort auprès des responsables scientifiques du projet. Pour cela, vous pouvez écrire avant le 15 novembre 2012 à :

Pr. M. Goldberg / Dr M. Zins  
Cohorte Constances  
Unité Inserm 1018 / Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations  
Hôpital Paul Brousse  
16, avenue Paul-Vaillant-Couturier  
94800 Villejuif

En précisant votre nom et prénom, votre sexe, votre CPAM d'affiliation, votre adresse et votre date de naissance. Vous serez alors retiré définitivement des fichiers utilisés pour le tirage au sort.